

MISE EN PLACE DU TUTORAT AUPRES DES ELEVES DE 5EME ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Dispositif TUTORAT est inscrit à l'emploi du temps des élèves de 5^{ème}. Il est mobilisé dans l'objectif de travailler avec les élèves sur une durée déterminée. Il s'agit d'accompagner l'élève dans sa scolarité, de l'écouter et de l'encourager dans ses progrès, d'évaluer ses besoins en concertation avec l'équipe pédagogique et éducative et d'assurer ce suivi dans un cadre individuel.

- 1- Les Professeurs principaux font connaître le ou les noms des élèves qu'ils pressentent pour le TUTORAT à Mme Montarnal et à la direction.
- 2- Indiquer par un mot dans le carnet ou un appel téléphonique aux responsables de l'élève qu'il va être reçu pour aborder le fonctionnement du tutorat, pour en définir l'éventuelle durée et le contenu. (Qui ? le Professeur Principal)
- 3- Lors de cette première entrevue, il s'agira de compléter avec l'élève la fiche 2 « mise en place du tutorat » en abordant les points de réussite et les obstacles de tous ordres dans la scolarité. (Qui ? le tuteur)
- 4- La fiche du document d'inscription sera alors communiquée aux responsables en cochant les dates (le nombre de rencontres) et le créneau du mardi 11h30 ou 12h00. (Qui donne et récupère ? le tuteur)
- 5- A chaque entrevue de tutorat la fiche 1 « suivi individuel » sera complétée et permettra de synthétiser les éléments abordés et ceux à venir. (Qui ? le tuteur ; Pour qui ? le professeur principal et la direction)
- 6- A la fin de la prise en charge en tutorat un bilan sera fait aux responsables (Qui ? le Professeur Principal)